

ENQUÊTE PUBLIQUE N° E24000056/13

[illegible]**Enquête publique du 15 octobre 2024 au 15 novembre 2024 inclus**

Décision du Tribunal Administratif de Marseille n°E24000056/13 du 28/06/2024

Les conclusions ci-après sont formulées dans le cadre de l'enquête publiques relative à la restructuration du domaine skiable d'Orcières Merlette – secteur Ouest –

Le projet soumis à l'enquête publique concerne :

- Le démantèlement des anciennes remontées mécaniques (Bergerie / Montagnou / Lauzières / Marches / Étoile et Flocon) ;
- Le déplacement du téléski Flocon vers le secteur Lauzières ;
- L'aménagement d'un tapis sur le front de neige des « Drapeaux » en remplacement des deux anciennes remontées mécaniques « Étoile » et « Flocon » ;
- La création d'un télésiège débrayable 6 places de la « Muande » et ses deux gares de départ et d'arrivée ;
- Le remodelage, reprofilage des pistes et du front de neige des « Drapeaux » ;
- Le déplacement, chaque fois que nécessaire, du réseau d'enneigeurs et des autres réseaux associés.

Cette restructuration, située intégralement sur le périmètre actuel de la station, **vis**e une amélioration significative du confort des usagers, une meilleure prise en compte de l'environnement et des gains d'exploitation. Ces objectifs se traduisent par :

- Un réaménagement du front de neige pour plus de sécurité ;
- L'optimisation de l'espace débutant en front de neige ;
- Une meilleure desserte de la piste « Camille Ricou » homologuée et, plus globalement, une meilleure répartition du flux de skieurs sur l'ensemble du domaine ;
- La suppression de 39 pylônes du paysage et le démantèlement de cinq remontées mécaniques obsolètes ;
- L'abandon d'une partie du domaine skiable en point bas ;
- Une baisse significative des coûts d'entretiens et d'exploitation.

Le projet porté par la SEMILOM Resort d'Orcières, délégataire de service public par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2022 (pour une durée de 25 ans), fait partie du programme d'investissement voulu par la collectivité territoriale. Ce projet fait la part belle à la sobriété énergétique grâce à la réduction du nombre de remontées mécaniques et leur remplacement par une seule installation de technologie plus récente et donc moins énergivore.

L'enquête publique initialement prévue en juillet/août 2024 s'est effectivement déroulée du 15 octobre 2024 au 15 novembre 2024. Ce report est lié à l'absence, dans le dossier remis au commissaire enquêteur, de l'avis réglementaire de la Mission Régionale pour l'Autorité environnementale (MRAe).

A l'issue du mois d'enquête, émaillé d'aucun incident particulier, le commissaire enquêteur a clos l'enquête publique et rédigé :

- Son procès-verbal de synthèse des observations du public remis en main propre, le 20 novembre 2024, à Monsieur le Maire d'Orcières en présence de Monsieur le Directeur de la SEMILOM Resort d'Orcières. Cette dernière a transmis au commissaire enquêteur, par voie électronique, son mémoire en réponse le 26 novembre 2024 ;
- Son rapport d'enquête dans lequel :
 - Sont rappelés le cadre et l'objet du projet ;
 - Sont détaillées les différentes étapes administratives réglementaires relatives à l'enquête ;
 - Figurent les avis réglementaires et leur analyse ;
 - Sont rapportées et analysées les contributions du public ;
 - Est consignée la réponse de la SEMILOM Resort au PV de Synthèse.

Après analyse détaillée de l'expression publique le commissaire enquêteur constate que :

- Le maître d'ouvrage intervient dans le cadre d'une délégation de service public datant d'octobre 2022 ;
- La station d'Orcières Merlette s'inscrit pleinement dans la diversification de son offre d'activités «de pleine nature et sportives » été comme hiver ;
- Le projet soumis à enquête publique n'a pas vocation ni d'étendre ni de diminuer la surface ou le périmètre actuel du domaine skiable ;

- Le projet vise à améliorer les conditions d'exploitation du domaine skiable et d'utilisation de ce domaine par les usagers ;
- L'opération prévoit le démantèlement de 5 remontées mécaniques, le réemploi d'une remontée mécanique et l'installation d'un télésiège 6 places débrayable nouvelle génération avec un solde de -39 pylônes dans le paysage ;
- Le réseau de neige de culture est adapté aux aménagements prévus sans extension ;
- Le public a été informé réglementairement et a pu s'exprimer et consulter le dossier ;
- Aucune opposition a été constatée ; le projet, dans son concept général, a même été plébiscité ;
- Le porteur de projet a apporté des réponses étayées aux demandes exprimées durant l'enquête publique ;

Considérant que :

- Les formes réglementaires ont été respectées en ce qui concerne l'information des citoyens, le contenu et la mise à disposition du public du dossier d'enquête, des avis réglementaires et des observations du public ;
- Le projet est mesuré et tend vers une exploitation du domaine skiable plus respectueuse de son environnement tout en maintenant une activité économique indispensable à la survie de la commune et à l'ensemble de la vallée ;
- La station d'Orcières Merlette ne fait pas partie des stations de ski les plus menacées face aux changements climatiques ;
- Les aménagements prévus et soumis à l'enquête publique sont de nature à améliorer significativement l'exploitation du domaine skiable et la sécurité des usagers ;
- L'objectif de sobriété énergétique est respecté ;
- Le projet de restructuration aura aucune incidence sur la réserve en eau et respectera les termes de l'AP 05-2018-05-02-005 du 2/05/2018 portant réhausse du Lac des Estaris – commune d'Orcières ;
- Trente-neuf pylônes disparaîtront du paysage ;
- Le secteur « Lauzières » retrouvera, sur sa partie basse et en crête, un espace naturel dédié à la pratique du ski hors-piste sans pour autant sortir ce secteur du domaine skiable sécurisé.

***Après examen détaillé du projet et analyse des observations,
le commissaire enquêteur émet un avis favorable sans restriction***

***au projet de restructuration du domaine skiable d'Orcières Merlette - Secteur Ouest
comportant la construction du télésiège débrayable 6 places de la Muande, le déplacement du télésiège « Flocon » vers le secteur « Lauzières », le reprofilage des pistes avec le réaménagement du réseau d'enneigement artificiel associé, la mise en place d'un tapis et
le aménagement du front de neige des Drapeaux.***

*****_**_*****

**fait à GAP
Le 28 novembre 2024**

**La commissaire enquêteur
Colette VIOUJAS**

